

**Séance du
Conseil du
2 mars 2026**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâisseurs du Centre de la Volière, le lundi 2 mars 2026 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Éric Gervais-Després, maire, les conseillers, M. Michel Rousseau et les conseillère, Mesdames Edith Rousseau et Christine Le Royer. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : Le conseiller M. François Leclerc et la conseillère Mme Ariane Tessier-Moreau

Siège vacant : Siège #4

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Éric Gervais-Després procède à l'ouverture de la séance à 19h.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Éric Gervais-Després
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M^{me} Christine Le Royer, siège #3
M. Michel Rousseau, siège #6

Sont Absents : M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1
M. François Leclerc, siège #5

Siège vacant : Siège #4

2026-03-01
Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du maire;
5. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du mois de février 2026 ;
6. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
7. Rapport des comités ;
8. Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Autorisation de réalisation des projets et acceptation des soumissions ;
9. Demande de prolongation du CPRQ ;
10. Avis d'intérêt – Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la FQM ;
11. Dérogation mineure – Ile-Longue ;
12. Ouverture de poste au sein du CCU ;
13. Adoption de la politique de confidentialité ;
14. Avis de Motion – Règlement édictant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux ;
15. Avis de motion – Règlement dictant le code d'éthique et déontologie des employés municipaux ;
16. Avis de motion – Règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements ;
17. 1^{er} projet de règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements ;
18. Correspondances;
 - 18.1. Corporation de la Sauvagine – Prêt d'équipements et d'infrastructure ;
19. Suivi de dossier ;
 - 19.1. Formation éthique et déontologie;

- 19.2. Évaluation des Isles;
- 19.3. Modification des priorités d'embarquement;
- 20. Varia ;
 - 20.1. Application - Horaire traversier ;
- 21. Période de questions générales écrites et verbales ;
- 22. Levée de la séance ordinaire.

Il est proposé par la conseillère Christine Le Royer appuyé par la conseillère Édith Rousseau que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

Mot du Maire

4. Mot du Maire

M. le maire souhaite la bienvenue à tous et souligne que la traverse hivernale s'est déroulée Sartorius⁴⁵ avec succès et que l'ensemble des opérations s'est bien passé. Il remercie toutes les personnes ayant contribué au bon déroulement de l'activité, notamment le Restaurant 232 Le Normand pour le lunch, les fournisseurs ayant participé à la traverse, ainsi que la Société des traversiers du Québec pour sa collaboration essentielle.

2026-03-02

Adoption du procès-verbal du mois de février 2026

5. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du mois de février 2026

Il est proposé par le conseiller Édith Rousseau, appuyé par la conseillère Christine Le Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal du mois de février 2026 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2026-03-03

Présentation et ratification des comptes

6. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Christine Le Royer

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 2 mars 2026 totalisant 43 623,94\$;

7. Rapport des comités

- Mme Gagnon fait le rapport de comité de M^{me}. Tessier-Moreau en son absence en mentionnant les nouveautés en communication avec le Bulletin maintenant en ligne et la mise à jour du site Internet.
- **Édith Rousseau:** M^{me} Rousseau fait rapport des préparatifs entourant la fête de la Mi-Carême.
En collaboration avec l'Âge d'Or de L'Isle-aux-Grues, un tournoi de cartes hockey est actuellement en préparation. Cette activité, qui était très populaire dans le passé, sera de retour cette année.
Les citoyens sont invités à demeurer à l'affût pour connaître les détails à venir.
- **Christine Le Royer :** Mme Le Royer informe les membres du conseil et les citoyens de la possibilité de bénéficier des services d'une coopérative de services à domicile.
Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec la Municipalité par courriel municipalite@isle-aux-grues.com ou par téléphone au 418-248-8060 afin de signifier votre intérêt.
- **Michel :** M. Rousseau mentionne qu'un CCU s'est tenu en début de mois et que nous allons en parler au cours de la séance.

2026-03-04
Autorisation
réalisation
PSPFM

8. Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Autorisation de réalisation des projets et acceptation des soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a recueilli des soumissions afin de déposer aux programmes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite aller de l'avant avec la réalisation du projet tel que présenté ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Christine Le Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte les soumissions conformes et révisés reçues dans le cadre du projet de réalisation de la politique familiale;

QUE la Municipalité confirme son intention de procéder à la réalisation du projet ;

QUE l'ensemble des dépenses reliées au projet soit conditionnel à ce que le coût total n'excède pas le montant de la subvention accordée de 33 867\$, et qu'aucune dépense excédentaire ne soit engagée sans autorisation préalable du Conseil ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

2026-03-05
Prolongation
CPRQ

9. Demande de prolongation du CPRQ

CONSIDÉRANT QUE la Convention d'aide financière intervenue entre la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), en vigueur depuis le 15 septembre 2023, relativement au *Projet de reconversion de l'église de Saint-Antoine*;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention prévoit une aide financière maximale de 15 000 \$, représentant 75 % des dépenses admissibles pour la réalisation des études liées au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit compléter certains volets du projet initialement prévus et que l'échéancier de réalisation nécessite une prolongation afin d'assurer la conformité et la complétude des livrables attendus;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite du projet et des études demeure essentielle pour la mise en valeur du bâtiment patrimonial et pour la planification de son futur usage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Christine Le Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande officiellement au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) une prolongation de l'aide financière accordée dans le cadre du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux;

QUE la Municipalité sollicite que cette prolongation couvre l'ensemble des travaux, documents, études ou suivis toujours en cours et nécessaires à la réalisation complète du projet tel que prévu à la convention initiale;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Virginie Gagnon, soit autorisée à transmettre la présente résolution au CPRQ et à signer tout document requis pour donner suite à cette demande;

10. Avis d'intérêt – Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QU' à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse des données colligées sera remis à la paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues par la FQM. Ce rapport permet à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Christine Le Royer

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

2026-03-07
Dérogation
mineure

11. Dérogation mineure – Ile-Longue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Martin Gauvin, visant à autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 371,55 m² (4000 pi²) alors que le règlement de zonage limite la superficie maximale autorisée d'un bâtiment accessoire à 150 m², selon l'article 5.32.1.1 du tableau 3.1 du règlement 2021-01-137;

CONSIDÉRANT les conclusions du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 février 2026, lesquelles indiquent notamment :

- Que la demande consiste en plus d'une dérogation quant aux superficies permises;
- Que les dépassements atteignent 247,7 % et 200,8 % des normes réglementaires;
- Que la demande, telle que déposée, ne présente pas le caractère d'une dérogation mineure;
- Que le CCU recommande de refuser la demande telle que présentée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite néanmoins permettre au demandeur d'apporter des précisions ou ajustements afin de mieux évaluer la possibilité d'une dérogation acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge essentiel, avant de rendre toute décision, d'obtenir un plan détaillé du garage incluant :

- l'implantation exacte;
- les dimensions finales;
 - l'apparence architecturale;
 - l'intégration avec les bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite également s'assurer de l'harmonie du projet avec le milieu,

particulièrement en raison des
préoccupations soulevées par le CCU;

CONSIDÉRANT QUE dans cet esprit, le Conseil invite le
demandeur à envisager une réduction du
nombre de bâtiments présents sur le
terrain ou une réorganisation permettant
une meilleure intégration;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

QUE le Conseil ne se prononce pas pour l'instant sur l'acceptation ou
le refus de la dérogation mineure présentée par M. Martin Gauvin;

QUE le Conseil exige, avant toute décision, la transmission d'un plan
détaillé du garage, permettant d'évaluer son intégration au site et de
vérifier son impact visuel et réglementaire;

QUE le demandeur soit invité à réduire le nombre de bâtiments sur le
terrain ou à proposer une disposition alternative des constructions afin
d'améliorer l'harmonie du projet et de se rapprocher des objectifs du
règlement d'urbanisme;

QUE la Municipalité transmette au demandeur la présente résolution
afin de lui permettre de préparer une version révisée et plus détaillée
de son projet.

2026-03-08
Comité CCU

12. Ouverture de poste au sein du CCU

ATTENDU QUE deux membres du CCU ont récemment
quitté leur poste, créant ainsi deux vacances
au sein du comité;

ATTENDU QUE lors de la dernière ouverture de postes du
CCU en 2024, l'organisation n'a pas réussi
à recruter une deuxième personne, laissant
un siège demeurer vacant;

ATTENDU QUE le bon fonctionnement du CCU requiert un
nombre complet et suffisant de membres
afin d'assurer l'analyse adéquate des
dossiers, la tenue régulière des réunions et
le respect des délais;

ATTENDU QUE la charge de travail du CCU demeure
importante et nécessite la participation d'un
comité pleinement constitué;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Christine Le Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'ouverture de trois (3) postes au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

DE procéder à un appel de candidatures public afin de combler ces postes dans les meilleurs délais;

D'établir que les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature au plus tard le 27 avril 2026, à 16h;

D'exiger que chaque candidature soit accompagnée d'un résumé, permettant d'évaluer l'expérience et les compétences du candidat;

DE mandater la directrice générale d'assurer la diffusion de l'appel de candidatures, la réception des dossiers et la présentation des candidatures pour nomination;

2026-03-09
Politique de confidentialité

13. Adoption de la politique de confidentialité

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues (la « Municipalité ») recueille, utilise, communique, conserve et protège des renseignements personnels dans le cadre de ses activités, notamment par des moyens technologiques ;

ATTENDU QUE la Politique de confidentialité vise à informer les personnes concernées des pratiques de la Municipalité quant aux renseignements personnels et à préciser les droits qui leur sont reconnus ainsi que le rôle du responsable de la protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QUE la Politique de confidentialité présentée au conseil précise, entre autres, les principes de collecte, d'utilisation et de communication, les mesures de sécurité, la conservation et la destruction, les droits d'accès et de rectification, le traitement des plaintes, et les modalités de publication et de mise à jour ;

ATTENDU QUE le projet de « Politique de confidentialité – Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues » (ci-après la « Politique ») a été soumis aux membres du conseil pour étude ;

ATTENDU QUE la date d'entrée en vigueur de la Politique est fixée au 2 mars 2026 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'adopter la Politique et de mandater l'administration pour sa diffusion et son application ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Christine Le Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter la « Politique de confidentialité – Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues », telle que présentée au conseil.

DE fixer la date d'entrée en vigueur de la Politique au 2 mars 2026

DE désigner Madame Virginie Gagnon à titre de responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) de la Municipalité, chargée de la mise en œuvre, de l'application et de la mise à jour de la Politique, ainsi que du traitement des demandes et des plaintes prévues par celle-ci.

DE mandater la direction générale pour :

- Publier la Politique sur le site Internet de la Municipalité et diffuser un avis d'adoption par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées ;
- Mettre en place les mesures nécessaires à l'application de la Politique, incluant, au besoin, la mise à jour des outils, formulaires, bannières de témoins et registres internes ;
- Former et sensibiliser le personnel et les bénévoles concernés aux obligations de la Politique ;
- Procéder aux mises à jour de la Politique lorsque requis et en informer le conseil.

D'autoriser la direction générale et/ou le RPRP à apporter toute modification strictement formelle (numérotation, corrections linguistiques, mises à jour de liens, coordonnées, etc.) à la Politique sans en altérer la portée, et à soumettre au conseil toute modification substantielle pour adoption.

Avis de motion

14. Avis de Motion – Règlement édictant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux

ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX

Je, soussigné, Michel Rousseau, conseiller de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues donne avis qu'il sera soumis lors d'une séance ordinaire du Conseil, un règlement édictant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du Conseil.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande, par courriel ou au bureau municipal.

Donné à Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ce 2^{iem} jour de mars 2026.

15.Avis de motion – Règlement dictant le code d'éthique et déontologie des employés municipaux

ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Je, soussigné, Christine Le Royer, conseillère de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues donne avis qu'il sera soumis lors d'une séance ordinaire du Conseil, un règlement édictant le code d'éthique et déontologie des employés municipaux et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du Conseil.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande, par courriel ou au bureau municipal.

Donné à Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ce 2^{iem} jour de mars 2026.

Avis de motion

16.Avis de motion – Règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements

RELATIF À LA SALUBRITÉ, À L'OCCUPATION ET À
L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS

Je, soussigné, Édith Rousseau, conseillère de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues donne avis qu'il sera soumis lors d'une séance ordinaire du Conseil, un règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du Conseil.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande, par courriel ou au bureau municipal.

Donné à Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ce 2^{iem} jour de mars 2026.

2026-03-10
1^{er} projet de
règlements

17.1^{er} projet de règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a le pouvoir, en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), d'adopter un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ont l'obligation d'adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments conformément aux exigences législatives en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à assurer la salubrité, la sécurité et le bon état des bâtiments situés sur le territoire municipal, afin de protéger la qualité de vie des citoyens et de prévenir la dégradation du cadre bâti ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance du conseil tenue le 2 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Christine Le Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS » soit adopté, et qu'il soit statué tel que reproduit dans le livre des règlements.

18. Correspondances

Correspondances

2026-03-11

Prêt

d'équipements

18.1. Corporation de la Sauvagine – Prêt d'équipements et infrastructure

Attention : M. Michel Rousseau s'abstient de voter puisque ce dernier est sur le conseil d'administration de la Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de M. Gilbert Lavoie concernant l'utilisation du gymnase du Centre de la Volière et le prêt de divers équipements municipaux pour la tenue de l'événement *Hommage à la sauvagine*;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue une activité appréciée et rassembleuse pour la communauté, et que le Conseil souhaite appuyer les initiatives locales contribuant à la vitalité de l'Isle;

CONSIDÉRANT QUE la situation financière de la Municipalité en 2026 est plus limitée que les années précédentes, ce qui réduit la capacité d'offrir le même niveau de soutien matériel et logistique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite néanmoins offrir une collaboration réaliste et respectueuse de ses moyens actuels;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Christine Le Royer

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte de soutenir l'événement « Hommage à la sauvagine » selon les modalités suivantes :

- Prêt sans frais du gymnase du Centre de la Volière pour les 29 et 30 août 2026 à condition d'avoir la preuve du permis d'alcool pour l'évènement ;
- Prêt des tables et des chaises disponibles ;

- Accès aux réfrigérateurs et aux installations sanitaires pour la fin de semaine ;
- Prêt des toilettes chimiques, étant entendu que les frais de vidange seront assumés par l'organisme ;
- Prêt des estrades, dont l'installation et le démontage devront être effectués aux frais et sous la responsabilité de l'organisme ;

QUE la Corporation de la Sauvagine soit responsable de l'entretien ménager et de la remise en état des lieux (gymnase, installations sanitaires et site extérieur) à la fin des activités.

Suivi de dossier

19. Suivi de dossier

19.1. Formation éthique et déontologie

M^{me} Gagnon informe que tous les conseillers en poste ont suivi la formation sur l'éthique et déontologie en milieu municipal le 11 février dernier.

19.2. Évaluation des Isles

M. le Maire informe que la MRC va évaluer les Isles l'été prochain sur 2 jours. C'est M. Gilbert Lavoie qui a eu le contrat pour les transporter.

19.3. Modification des priorités d'embarquement

Mme Gagnon procède à la lecture de la réponse reçu de M. Sameh Melki. La lettre sera transmise aux personnes concernées.

Varia

20. Varia

20.1. Application – Horaire traversier

2026-03-12

Application
bateau

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Vézina désire toujours prendre en charge l'application pour cellulaire de l'horaires de traverses pour la saison 2026 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues rembourse les frais de mise à jour de l'application au montant de 100\$ taxes en sus à monsieur Claude Vézina.

Période de
questions

21. Période de questions générales écrites et verbales

M. le Maire ouvre la période de question, mais aucune question n'est acheminée.

2026-03-13

Levée de la
séance ordinaire

22. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par la conseillère Christine Le Royer, appuyé par le conseiller Michel Rousseau que la séance soit levée à 19 heures 42.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Éric Gervais-Després
Maire

